

**Je suis vulnérable (liste restreinte du décret au JO 30 aout 2020)**

**ASA** sur la base d'un certificat d'isolement fourni par le médecin

**Je suis fragile mais plus reconnu-e comme vulnérable** par la liste restreinte de fin aout ou je vis avec une personne vulnérable

Travail en présentiel avec masque chirurgical de type II fourni par l'EN et des aménagements horaires ou du poste de travail peuvent être accordés

Ou

**CMO** sur arrêt médical (et donc jour de carence)

**Je suis cas contact à risque repéré par l'ARS ou l'assurance maladie** (suite à un contact avec une personne COVID+ dans mon entourage que je suis contact à risque)

**ASA** de 7 jours à compter du lendemain du dernier contact avec la personne COVID+ et sur la base d'un certificat d'isolement fourni par le médecin ou l'autorité sanitaire. Les PE n'assurent leurs fonctions à distance que pour assurer la continuité pédagogique à distance dans le cas où la classe ou l'école fait l'objet d'une mesure de fermeture totale ou partielle pour raison de santé.

**Je suis enseignant-e et parent d'un enfant ne pouvant être accueilli** et en mesure de fournir soit un certificat médical (car il est malade) soit une attestation de son établissement + une attestation sur l'honneur certifiant que je n'ai pas d'autre solution)

Travail à distance si l'école est fermée totalement ou partiellement (plan de continuité pédagogique)

ou

**ASA** sur présentation d'une attestation de la structure d'accueil de l'enfant ou d'un certificat médical, ainsi que d'une attestation sur l'honneur rédigée par la personne et précisant qu'elle ne dispose pas d'autre solution d'accueil.

**J'ai un doute et en attente de test ou de résultats**

**Rien n'est prévu dans les textes** donc l'IEN autorise soit l'absence (sous quel statut administratif ? ASA ?), soit le fait de venir travailler ou alors arrêt avec **CMO** (et donc jour de carence). Le SNUipp et la FSU exigent une clarification rapide !

**Je suis positif-ve au COVID**

**CMO** (et donc jour de carence) prescrit par le médecin de la caisse d'assurance maladie ou médecin traitant